que, que vos prétendues précautions pour la sauver.

Au lieu d'avoir l'accusation si prompte, les républicains devraient faire un retour sur eux-mêmes. Depuis vingt ans, qu'avez-vous fait des destinées de la République, de ce dépôt sacré qui vous était confié? Si le suffrage universel existait réellement et n'était pas subordonné au suffrage restreint, si les réformes sociales, sans cesse annoncées, étaient devenues de bienfaisantes réalités, si la justice avait été l'essentielle vertu dont parle Montesquieu, personne ne songerait à porter atteinte à la République.

C'est parce que vous avez leurré les véritables républicains et les véritables socialistes que nous avons abouti à ce régime où les rois ont été remplacés par les banquiers, et c'est pour cela que vous voyez grandir ces mécontentements qui sont bien, en effet, des menaces, non contre la République, mais contre votre façon de l'organiser. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Non, vous ne ferez plus croire au peuple que la République est intéressée à l'immunité des hommes qui ont trempé dans le Panama et autres scandales ; vous ne lui ferez plus croire que vouloir la revision est une atteinte portée à la République ; et, ce qu'il admettra moins encore, c'est que, pour défendre la République, vous ayez cru devoir chercher un général qui a trempé ses mains dans le sang des républicains, qui, après avoir été le plat valet de l'Empire... (Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit).

M. le président.— Le règlement me commande de faire respecter les membres du Gouvernement. Je vous rappelle à l'ordre. (Très bien ! très bien !)

M. Ernest Roche.— On a voulu impliquer dans les malédictions qu'ont soulevées les violences de 1871 les hommes, dont j'étais, qui faisaient partie de l'armée de Versailles. Oui, nous avions été arrachés à nos familles, à peine âgés de vingt ans, pour combattre l'Allemagne, et, la paix signée, notre seul crime a été d'avoir été maintenus sous les drapeaux.

Y a-t-il une comparaison possible entre ces jeunes soldats et un général qui conduisant une colonne de prisonniers, fait sortir du rang des vieillards pour les faire fusiller? L'homme qui fait cela est l'horreur de la civilisation. (Très bien ; Très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Je ne parle pas du ministre, bien entendu. Je suis monté à la tribune pour protester au nom du parti socialiste, je ne peux pas dire contre votre ministère ; vous n'êtes pas un ministère, vous êtes un syndicat. (Mouvements divers.)

Discours de M. Mirman

Après M. Ernest Roche, c'est M. **Mirman**, député de Reims, qui monte à la tribune.

Il commence en ces termes :

En mon nom personnel, c'est-à-dire en toute indépendance, je viens accomplir une œuvre républicaine, car c'est une œuvre républicaine dans le sens le plus noble du mot que de dissiper certaines équivoques et de dire au pays ce que l'on croit, ce que l'on sait être la vérité.

Malgré la tristesse profonde que j'éprouve à me séparer de nombreux amis; malgré la présence dans le ministère d'hommes dont je respecte le caractère et le désintéressement républicain, malgré le contrôle que le ministre du commerce Millerand ne cessera d'exercer sur son suspect et dangereux voisin... (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite).

Malgré cela, je déclare que je repousse de toute mon indignation ce que notre collègue Pelletan appelait une inconcevable et lugubre fantaisie ; ce Gouvernement auquel le peuple a déjà donné le nom qui lui restera : le nom de ministère Galliffet. (Applaudissements à l'estrême gauche et sur quelques bancs à droite.)

Deux hommes forment, avec M. Waldeck-Rousseau, cette trinité gouvernementale à laquelle on nous demande d'accorder notre confiance. Ces deux hommes sont chargés de présider à l'œuvre sacrée de la défense nationale : ce sont le ministre de la marine, et le ministre de la guerre, M. le général de Galliffet.

Le 30 novembre 1894, le Gouvernement communiquait à la presse une note officielle annonçant que le conseil des ministres, sur la proposition du ministre des colonies, alors M. Delcassé, avait soumis à la signature de M. le président de la République un décret relevant M. de Lanessan de ses fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Un gouverneur intérimaire était nommé d'urgence. La note ajoutait que cette décision avait été prise à la suite de la connaissance acquise par le Gouvernement que M. de Lanessan communiquait à des journalistes des rapports adressés par ce fonctionnaire au ministre, et que le Gouvernement ne pouvait tolérer un pareil manquement à la discipline.

Ce ne sont pas là des calomnies comme il en roule chaque matin dans une presse qui nous déshonore : c'est là un acte officiel accompli par le Gouvernement dont faisait partie M. Delcassé. J'ai le devoir de m'en saisir et de l'examiner.

Ainsi il y avait à Paris un bandit de lettres, arrêté pour chantage et qui avait été l'objet de perquisitions au cours desquelles des papiers furent trouvés, qui établissaient qu'entre lui et le gouverneur général de l'Indo-Chine des rapports, une collaboration existaient, et d'une telle nature que le Gouvernement et M. Delcassé devaient y voir ce qu'ils appelaient eux-mêmes un manquement à la discipline.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine fut donc révoqué et immédiatement remplacé par un intérimaire ; il importait, semblait-il, que M. de Lanessan ne restât pas une minute de plus en fonctions.

Cette mesure fut applaudie par tous les honnêtes gens. Les autres l'accueillirent en silence.

Je constate qu'aucune protestation ne s'éleva, qu'aucune voix ne défendit le haut fonctionnaire, rudement, mais justement châtié. (Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche).

M. Charles Bos.— C'est une erreur ; il a été défendu dans la presse. (Interruptions et bruit.)

M. Mirman.— Soit, pour vous donner satisfaction, je dirai que dans le Parlement aucune protestation ne s'éleva.

Je demande aujourd'hui à M. de Lanessan quelle autorité il aura pour imposer demain à ses subordonnés le respect de la discipline ? (*Vifs applaudissements à droite* et sur divers bancs à gauche.) Si, d'aventure dans son département, quelqu'un communiquait à des tiers des documents confidentiels, trahissait le gouvernemont de la République ou organisait contre lui une campagne avec la complicité des escrocs que vous savez, comment trouvera-t-il, dans un passé si récent qui lui a valu, après une disgrâce passagère l'honneur d'être élevé à un des postes les plus délicats, la force de réprimer de tels actes ? (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs).

Ce n'est pas tout ; en présence de cette révocation brutale et de la nomination si prompte d'un gouverneur intérimaire, quelques-uns se demandèrent si, derrière les euphémismes de la note officielle, ne se cachait pas une réalité entière plus grave.

Le lendemain, notre honorable collègue M. Rouanet, se faisant l'écho de ces doutes, demandait à M. Delcassé s'il n'avait pas voulu, par cet acte, atteindre la bande des spéculateurs de l'Indo-Chine, désorganiser leur syndicat.

Le *Journal*, à son tour télégraphia à Hanoï à M. de Lanessan, pour lui demander si sa révocation était réellement motivée par les raisons que donnait M. Delcassé. Il répondit par cette dépêche ; « Merci, prétexte ridicule — Lanessan. »

La presse commenta cette dépêche et il parut à tout le monde que des explications publiques étaient nécessaires. Mais, a la suite de la démission de M. Barthou, le ministère tomba, et, dans l'agitation qui suivit, M. de Lanessan fut oublié.

Je le retrouve aujourd'hui, non pas simple citoyen ou simple député, n'ayant à rendre compte de ses actes qu'à sa conscience ou à ses électeurs, mais membre du Gouvernement, ministre de la marine, chargé de la défense nationale et devant, à ce titre, des explications au pays et à ses représentants. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ou plutôt, passant au-dessus de sa tête, je m'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, dont l'action qu'il exerce au nom de la France se confond sur presque tous les points du globe avec celle du ministre de la marine.

Je lui dis : l'œuvre française ne s'accomplira au loin avec la sécurité que vous devez et avec la dignité que réclame l'honneur de notre drapeau (Applaudissements sur divers bancs), qu'à la condition essentielle que, entre vous et votre collaborateur le plus intime, il y aura entente complète, absolue.

Or, il y a quatre ans, vous avez révoqué M. de Lanessan pour une raison que celui-ci traite de prétexte ridicule. Quelles sont donc les raisons véritables de l'acte que vous avez accompli ? Vous entendez bien que ce serait un crime que de laisser un pareil doute peser sur la conscience publique. (Applaudissements sur divers bancs).

Nous en avons assez de cette atmosphère irrespirable (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs) où nous vivons depuis trop longtemps par la faute de quelques uns et par la faiblesse des autres. (Vifs applaudissements.)

Nous voulons de l'air pur, de l'air frais qui dissipe ces miasmes et qui rendent à notre France sa vigueur physique et *sa force* morale (Applaudissements).

Nous voulons savoir par quelle raison particulière, grâce à quelles influences mystérieuses et louches. (Applaudissements sur divers bancs.), vous avez, dans les conditions difficiles que traverse la France, confié une des parties de la défense nationale à l'homme que, il y a quatre ans, vous, ministre des colonies, vous avez déclaré indigne de continuer, ne fût-ce qu'un instant, à gouverner une de nos colonies. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous voulons savoir si, à la faveur de la confusion morale qui s'accroît depuis quelque temps, le maître-chanteur Canivet, condamné par un arrêt de justice et qui a dû s'expatrier, s'est insinué de nouveau au ministère de la marine et s'il est dans votre intention de lui donner le sous-secrétariat d'Etat. (Applaudissements et rires sur divers bancs.)

J'ai une autre question à poser. Du mois de juin 1894, un article infâme parut dans le *Figaro* ; il avait pour auteur ou du moins pour inspirateur direct un général. Il était dit, entre autres choses tristes, dans cet article :

« La France aurait tout avantage au désarmement. Je parle en soldat et en chef... Je constate que le Gouvernement démocratique parlementaire et l'armée s'excluent, sont inconciliables. »

Après ce soufflet cruel donné à nos plus chères espérances, après ces paroles qui sont un blasphème pour l'œuvre patriotique accomplie depuis vingt-cinq ans par les républicains unis (Applaudissements), après avoir esquissé le plan d'une armée prétorienne, la seule possible en France, paraît-il, l'auteur de cet article jetait un coup d'œil sur l'Allemagne.

Avec un cynisme odieux de soudard (Applaudissements sur divers bancs), il indiquait les qualités militaires qui font, paraît-il, la force de l'Allemagne. Il disait qu'il avait vu à Berlin un capitaine d'infanterie traverser la foule qui s'écartait devant lui ; il rappelait qu'un général allemand, ayant giflé un particulier et ayant été condamné par la justice civile, fut gracié par l'empereur, qui le décora d'un ordre nouveau, et il terminait en disant : « Voilà comment on maintient l'esprit militaire. » (Exclamations).

Cet article, cette profession de foi abominable souleva dans le pays une profonde et légitime émotion. Contre cette thèse insolente, provocatrice, protesta toute la conscience de la nation, peuple et armée indissolublement unis. (Applaudissements).

La question fut portée devant la Chambre, et le groupe socialiste, réuni sous la présidence de l'honorable M. Millerand (Applaudissements et rires sur divers bancs), adopta à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le groupe socialiste, considérant que le citoyen Paschal Grousset, l'un de ses membres, a été blâmé par un vote de la Chambre pour avoir dénoncé à la tribune les calomnies dirigées par un général contre l'honneur national, et qu'en réponse à ce vote d'une Chambre glorifiant le massacreur de mai 1871, le citoyen Grousset a réclamé, à la Chambre d'abord, et ensuite dans une lettre adressée au chef du gouvernement, des poursuites devant la cour d'assises, où la preuve est admise ;

« Considérant que le Gouvernement a déclaré aujourd'hui même ne pas vouloir ordonner les poursuites.

« Constate que le Gouvernement se dérobe devant la preuve offerte et avoue par là que les faits allégués sont exacts, et qu'il veut sauver ainsi de la flétrissure du jury le général coupable d'avoir trahi l'intérêt national. » (Applaudissements sur divers bancs.)

Le général qui, en 1894, avait déclaré inutiles nos sacrifices et nos efforts, qui proclamait que le Gouvernement démocratique et l'armée étaient inconciliables, qui rêvait d'une armée prétorienne et soupirait après une décoration spéciale propre à récompenser les officiers insolents, ce général, l'ordre du jour le citait.

Paschal Grousset en avait donné sa parole d'honneur, et personne n'avait contesté que ce général était M. de Galliffet.

M. Marc Sauzet. — C'est une erreur ; il y eut alors une majorité de 400 voix contre 37 qui refusa de croire aux allégations portées et qui flétrit ces accusations.

Le ministre de la guerre de cet époque défendit l'officier général mis en cause, il donna sa parole d'honneur que l'officier visé — et il nomma M. de Galliffet — n'avait pu être l'auteur de l'article.

J'attends maintenant de savoir quel parti le général de Galliffet, ministre de la guerre, prendra demain contre le général, ministre de la guerre de 1894, qui était le général Mercier. (Mouvement au centre.)

M. Mirman. — L'interruption de M. Sauzet soulève une question différente de celle que je traite ; elle n'a pas détruit mon affirmation.

Et personne n'en a jamais contesté la réalité parmi mes amis politiques. (Bruit sur divers bancs à l'extrême gauche); qu'on ne me force pas à chercher jusque dans le ministère des hommes qui pourraient la confirmer.

C'est à ce général, cloué au pilori par Pelletan en des pages tragiques de la « Semaine de Mai », que l'on va confier la mission de défendre la suprématie du pouvoir civil, les institutions républicaines, et de réprimer les chefs bavards et factieux !

Les républicains si divisés sur diverses questions, s'étaient du moins mis d'accord sur la nécessité de mettre un civil à la tête du ministère de la guerre. (Applaudissements à gauche.)

Pour quelles raisons cachées, que mon âme simple et droite ne comprend pas, ce qui était vrai de tout autre général ne l'est-il plus du général marquis de Galliffet ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

Par quelle aberration criminelle, entre tous les sabres, celuiélà seul paraît-il nécessaire pour sauver la République, dont l'épée est teinte jusqu'à la garde du sang républicain. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Mirman.— Comment la Chambre aurait-elle bien mérité du pays en confiant le ministère de la Marine à l'ami de Canwel, en confiant le ministère de la geurre à l'ami de M. Joseph Reinach? (Applaud. à droite, au Centre et sur les bancs nationalistes).

Le ministère a promis de prendre mesures. Quelles mesures? Appliquer aux auteurs des crimes et délits toute la loi, faire rentrer dans les rangs les chefs bavards ou brouillon .

C'est un devoir républicain que tout le monde approuvera, mais pour cette œuvre républicaine il y a des concours qu'on ne peut accepter.

Le cœur se soulève de dégoût quand on voit sortir du silence et de l'oubli tous les bandits, tous les vendus, tous les prêtres du veau d'or, ces crapuleux officiants (applaudissements très vifs sur de nombreux bancs) dont les crimes sont restés impunis.

Ceux-là ont été épargnés, mais qu'ils n'aient pas le cynisme de venir demander des châtiments contre les autres.

Que tous bandits qui ont été de meche avec le baron de Reinach, Cornélius Herz Arton, Jacques Mayer, se taisent à l'heure solennelle où le peuple demande qu'on poursuive ceux qui ont été de mèche avec Estarhary (Vifs applaud.).

M. Mirman. — Que ces bandits daignent selon, l'expression célèbre du président du conseil, faire à notre patrie humiliée l'aumône d'un peu de gloire (Vifs applaudissements.

Que ces gueux là qui durent d'échapper au bagne au coup de pouce qu'on donna pour eux daignent faire à la France l'aumône d'un peu de justice et d'un peu d'ordre.

Quand même, je ne veux pas de ces gens-là.

(Vifs applaudissements répétés à droite au centre et sur de nombreux bancs à gauche. De nombreux députés se lèvent et poussent des hou ! hou ! à la porte.)

M. Mirman continue. — Les mesures de répression et de justice je les souhaite, je les approuve, mais je ne veux pas les discuter, ne fût-ce qu'un instant, avec les Canivet et avec les Reinach.

Mais de même, je ne veux pas discuter avec le général marquis de Galliffet, sur les mesures à prendre pour défendre la République.

Il faut débarrasser la place du cauchemar actuel. Ceux qui prendront le pouvoir demain devront être tous de la grande famille républicaine. (Appl.)

M. Mirman termine en disant : Cette grande famille est composée de tous ceux qui veulent défendre la suprématie du pouvoir civil et la République laïque, améliorer le sort matériel et moral des travailleurs. Mais cette famille républicaine a deux sortes d'hommes qu'elle rejette : ce sont les fripons et les meurtriers. Ce sont les panamistes et les bourreaux, les hommes de boue et les hommes de sang, comme M. le marquis de Galliffet !

Mirman rappelé à l'ordre

Ces dernières paroles sont accueillies par de nombreux et vifs applaudissements.

M. Deschanel rappelle l'orateur à l'ordre pour avoir désigné, dans sa dernière phrase en termes , injurieux un membre du gouvernement.

Quand le calme est rétabli, le citoyen René Viviani monte à la tribune. Il se produit aussitôt un grand mouvement d'attention.

Discours de Viviani

Je viens, dit le député socialiste de la Seine, au nom de quelques-uns de mes amis, expliquer l'attitude qu'en face du cabinet présent, ils entendent garder.

La caractéristique première du cabinet nouveau est qu'il est composé d'hommes venus des points les plus éloignés de l'horizon politique.

Le président du Conseil a été et reste notre ennemi. (Mouvements divers).

Mais il n'a jamais eu recours aux procédés répugnants de certains hommes. (Applaudissements à gauche et *cris sur les mêmes bancs*: Méline ! Méline !

Viviani. Le ministre de la guerre est M. de Galliffet, dont les actes ne peuvent être oubliés ni par le peuple ni par l'histoire.

Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle, après 30 ans de République, on n'ait pu trouver dans le personnel gouvernemental un homme qui puisse, au nom de la République, faire rentrer dans la loi les généraux révoltés. (Applaudissements à gauche.)

C'est le moment d'établir ici les responsabilités collectives.

Une voix au centre. — Les responsabilités collectivistes.

Viviani. — Il y a des hommes qui, il y a un an, niaient le péril et qui, désabusés aujourd'hui, voient le danger de la réaction cléricale.

Il y en a d'autres qui l'on dénoncé et qui se sont laissé arrêter par de singulières timidités.

De quel droit ceux qui n'ont pas voulu le pouvoir viendraient-ils s'élever centre ceux qui en assument la responsabilité ? (Très bien à l'extrême gauche.)

Et que dire des hommes qui ont créé le péril et qui en ont profité ? Applaudissements à gauche.)

Cris à gauche. — C'est Méline ?

Viviani. — Il n'y a pas trois politiques : Il y eu en présence la politique de défense républicaine et l'autre. (appl. à gauche, interruptions à droite et au centre).

Viviani. — Les républicains ne peuvent soutenir ce cabinet qu'à la condition qu'il fasse des actes républicains.

Et fût-il soutenu par les implacables ennemis de mon parti, pour moi, je suis prêt à soutenir le pouvoir républicain toutes les fois qu'il sera aux prises avec l'insolence de l'oligarchie militaire. (Applaudissements à gauche).

Au surplus le cabinet a déjà obtenu ce résultat de rétablir l'ordre dans la magistrature et faire taire des officiers factieux.

Et ces mesures bien qu'anodines ont rétabli le silence et fait rentrer sous terre une manifestation annoncée à grand fracas.

Si le péril militaire est refoulé par des actes sérieux, je suis prêt provisoirement, jusqu'à ce que le péril ait disparu, à soutenir ceux qui accompliront cette tâche républicaine.

J'y suis poussé par le garant que nous offre ce gouvernement de défense républicaine qui a pris un élu du parti socialiste que je salue avec émotion dans sa bravoure tranquille et décidée.

C'est sur ces mots que Viviani termine son discours.

Aussitôt de nombreux députés vont serrer la main à Millerand, assis au banc des ministres, tandis que de vigoureux applaudissements éclatent dans la salle et se prolongent longtemps.

Mais voici que M. Waldeck-Bousseau monte à la tribune.

Le silence s'établit.

DÉCLARATIONS du Président du Conseil

M. Waldeck-Rousseau. — MM. Ernest Roche et Mirman m'avaient annoncé une interpellation sur la politique générale du gouvernement. Au contraire, ils ont fait le procès à deux ministres et ont apporté à la tribune des polémiques qui datent de 1891 (Interruptions).

M. Deschanel, à plusieurs reprises, invite la Chambre au silence.

M. Waldeck-Rousseau. — Le 12 juin, la Chambre a manifesté sa volonté bien nette de défendre les institutions républicaines.

Le cabinet n'a pas d'autres préoccupations que de répondre à cette volonté.

J'avais prévu les objections qui seraient présentées contre la composition du cabinet.

Il est parfaitement vrai que sur un très grand nombre de questions économiques, chaque ministre a des convictions divergentes.

Mais, chacun d'eux est prêt à déclarer que, s'agissant de la défense républicaine, tous ont le même sentiment.

M. Le Hérisse. — Sauver Dreyfus (Bruit).

M. Waldeck-Rousseau. — Le cabinet n'a qu'un but: réunir tous les républicains pour faire face à la réaction. (Protestations au centre, tumulte), Une entente complète peut s'établir entre des hommes qui ont le même idéal républicain.

M. Waldeck-Rousseau. — Le ministère a déjà pris des responsabilités, mais il a considéré que pour aller plus loin, il lui fallait l'appui nécessaire du Parlement. (Applaudissements à gauche)

Less mesures qu'il a prises, tout autre chef de gouvernement les aurait prises, car il ne peut être permis de laisser croire que l'armée veut entrer dans la politique. (Applaudissements)

Le cabinet a donné un avertissement. Il espère qu'aucune autre erreur de ce genre n'étant plus commise, il n'aura pas de nouvelles mesures à prendre.

Il n'a qu'un but : placer partout des hommes respectueux de la loi constitutionnelle fidèle à sa déclaration, le cabinet a écarté tout acte qui serait de nature à peser sur la justice à laquelle il entend laisser l'indépendance la plus absolue. (Applaudissements à gauche).

Le cabinet aura le respect de toutes les sentances. Par les actes qu'il accomplira, il montrera s'il s'agit là d'une vaine promesse.

M. Waldeck-Rousseau continue : J'ai insisté pour obtenir le concours du ministre de la guerre parce qu'il n'est pas un général qui se soit incliné plus spontanément devant la Constitution.

M. Ch. Bernard qui interrompt est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Waldeck-Rousseau — J'ai demandé au général de Galliffet son concours, parce qu'il n'y a pas de général qui ait été plus inflexible en matière de discipline.

Le gouvernement a pensé que les mesures pouvaient être d'autant plus modérées qu'elles seraient prises par une autorité plus haute. (Bruits).

Le cabinet n'a pas rencontré de compétitions bien vives, ce qui prouve la difficulté de la tâche que de assinué le président du Conseil, quelque parti que la chambre prenne aura fait tout son devoir.

Les déclarations de M. Waldeck-Rousseau sont accueillies par de nombreux applaudissements, mêlés de cris hostiles partant des bancs nationalistes et réactionnaires.

La Clôture réclamée

M. Magniaudé. — Je renonce à prendre la parole parce que mes sentiments m'interdisent de piétiner sur un cadavre.

M. **Deschanel.** — Au nom de la Chambre, je proteste contre l'expression dont vous venez de vous servir.

Plusieurs voix. — La clôture !

DÉCLARATION DE VAILLANT

Le citoyen **Vaillant** monte à la tribune.

De nombreux députés quittent la salle.

Vaillant dit qu'il importe aujourd'hui que chaque parti définisse nettement son attitude, et il a le devoir de définir celle de ses amis, socialistes révolutionnaires.

Ils doivent séparer leurs attaques contre le ministère des attaques des nationalistes et des attaques de droite, La République est menacée, le premier devoir d'un gouvernement est de réprimer tous les actes de la conspiration césarienne et militariste. Mais la constitution même du Gouvernement est un défi à la conscience publique.

Ils ne peuvent pas ne pas combattre, le ministre massacreur de Paris, l'assassin de la Commune...

M. le Président invite l'orateur à ne pas se servir de telles expressions.

Vaillant déclare que, quand il voit cet homme à la tête de l'armée, il ne peut croire sérieusement qu'il va combattre le militarisme dont il est l'incarnation réelle et qu'il va défendre la République. C'est une contradiction.

Les socialistes ont le devoir de combattre un gouvernement qui s'est associé à un tel homme et qui ne leur donne aucune garantie de défense républicaine.

Le général de Galliffet est un général de coup d'Etat. Ils ne peuvent voter pour un gouvernement qui le compte dans ses rangs.

Clôture de la discussion.

Après la déclaration de Vaillant, la discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR.

M. Deschanel annonce qu'il a reçu 8 ordres du jour, de 1o MM. Allard, 2o Sagasse et Chauvin, 3o Louis Brunet, 4e Turigny et plusieurs de ses collègues, 5e Pernaud Brun, 6o Magriande, 2o Perillier, 3o Saloge et Fournière.

M. Waldeck-Rousseau. — Le gouvernement demande à la Chambre de voter l'ordre du jour de M. Périber.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

La Chambre approuvant les déclarations et les actes du Gouvernement passe à l'ordre du jour.

M. Lagasse retire son ordre du jour et se rallie à celui de M. Porellier.

Plusieurs membres. — L'ordre du jour pur et simple.

DÉCLARATION DE M. DE LA PORTE

M. de la Porte. — Je proteste contre l'ordre du jour pur et simple qui ne s'expliquerait pas comme clôture de ce débat.

Je ne vois qu'une seule question claire sur laquelle il faut se prononcer, c'est la défense de la République.

L'orateur lit une déclaration signée de 200 de ses collègues et par laquelle ils estiment que le gouvernement s'était formé sur une pensée d'union républicaine, ils lui donneront leur confiance, dans l'intérêt supérieur du pays pour toutes les mesures qu'exige la défense républicaine (très bien sur divers bancs à gauche).

Au milieu de cette lecture **M. Firmin Faure** s'écrie : Vive Panama, Vive Canivet.

DÉCLARATION DE M. AIMOND

M. Aimond. — J'ai le regret de me séparer du cabinet avec quelques uns de mes amis qui ne sont certainement pas des renverseurs de ministère , quand ils considèrent le chef de cabinet actuel, ils sont les premiers surpris de se trouver dans l'opposition.

M, **Aimond** continue : S'il y a séparation, ce ne sont pas eux qui l'ont provoquée, c'est lui qui les a quittées. Autant ils souhaitaient l'avènement de M. Waldech'Rousseau avec ses idées, autant ils sont émus de le voir à la tête d'un ministère qui ne peut être le leur par la bonne raison que ce n'est pas le sien

On n'y trouve ni la forme d'impulsion ni la force de résistance qu'on attend aujourd'hui d'un gouvernement. On parle de la défense de la République. Qu'on invoque pas à la légère le salut de la République, à l'allure dont vont les choses, il sera peut-être bientôt temps d'y songer sérieusement.

On ne voit venir de nulle part, pour le moment de peril si imminent ou plutôt le péril c'est ici qu'on le provoque, qu'on le crée en mettant sous les yeux du pays des spectacles si désolents.

Que répondre aux braves gens qui demanderaient aujourd'hui pourquoi à la porte de société, parmi cent qui montent la garde on voit cent qui rêvaient, il y a quelques années de l'enfoncer, on va à une faillite qui aurait dans le monde un douloureux retentissement.

M. Aimond termine en disant : J'aurai le regret de me séparer de plusieurs de mes amis dans le vote : je voterai l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements sur divers bancs).

M. de Mahy vient à son tour combattre le cabinet.

On demande de nouveau la clôture.

M. Pelletan parle contre. La clôture n'est pas prononcée.

DÉCLARATION DE ZÉVAÈS

M. Zévaès a la parole pour expliquer le vote des élus du Parti ouvrier français. Ils ne peuvent accepter le Général de Galliffet, par conséquent, ils s'abstiendront.

DÉCLARATION DE PELLETAN

M. Pelletan, explique pourquoi ses amis et lui seront obligés de s'abstenir. Il nous impossible de confondre nos votes avec ceux qui veulent empêcher l'œuvre de salut et de défense républicaine. Il y a des compromission qu'on n'accepte pas. Je ne récrimine pas contre la situation faite aux hommes qui ne peuvent pas voter pour le cabinet et à ceux qui regrettent d'être obligés de voter pour lui.

DÉCLARATION DE M. BRISSON

M. Henri Brisson monte à la tribune,

Après les catastrophes d'il y a 29 ans, dit-il j'ai été le premier à proposer l'amnistie.

Mais alors nous ne luttions, ni avec les hommes ni avec les choses ni avec les mots (Applaudissements), ou bien il y aura une majorité à droite ou bien elle sera faite de tous les braves républicains qui siègent à gauche (Vifs applaudissements à gauche).

En revenant à son banc M. Brisson est vivement félicité.

CLOTURE DE LA DISCUSSION

M. Doumergue explique à son tour son vote. Les adversaires du gouvernement sont aussi les adversaires de la République. Cela nous dicte notre devoir. (Applaudissements à gauche).

La discussion est enfin close.

REJET de l'ordre du jour pur et simple

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple proposé par M. le Myre de Vilers et repoussé par le gouvernement

Le scrutin donne lieu à pointage.

Pendant ce temps, MM. Castelain et Simyan ont une vive altercation.

Après pointage, **l'ordre du jour pur et simple est repoussé par 271 voix contre 248.**

NOUVEAUX ORDRES DU JOUR

M. Deschanel donne lecture de deux nouveaux ordres du jour : l'un de MM. Magniaudé et Fernand Brun, regrettant la présence, parmi les membres du Gouvernement, d'un homme auquel les républicains ne peuvent accorder leur confiance; l'autre de M. Tourgniole:

L'ORDRE DU JOUR ALLARD REPOUSSÉ

Le Président consulte la Chambre sur la priorité à donner à l'ordre du jour Allard, Breton et Cadenat, ainsi conçu :

« La Chambre ne reconnaissant possible qu'un ministère de défense républicaine contre la conspiration césarienne et militariste, mais ne pouvant attribuer ce caractère à un ministère dont fait partie Galliffet, passe à l'ordre du jour. »

A une majorité de 377 voix contre 71, la priorité est repoussée.

L'Ordre du jour Coutant

Le Président fait connaitre qu'il a reçu de M. Coutant un nouvel ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre invite le Gouvernement à se débarrasser de Galliffet et passe à l'ordre du jour ».

L'ordre du jour Brunet

Le Président fait connaître qu'il a reçu un ordre du jour de M. Brunet ainsi conçu :

« La Chambre ne compte que sur un gouvernement de résolution républicaine pour faire appliquer la loi républicaine et passe à l'ordre du jour. »

La priorité en faveur de cet ordre du jour est repoussée par 292 voix contre 279.

Triomphe du Ministere

Comme M. DESCHANEL veut consulter la Chambre sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Périllier, on crie sur tous les bancs : « Votons sur le fond de l'ordre du jour ». (Assentiment).

Cet ordre du jour est ainsi conçu ;

« *La Chambre approuvant les déclarations et les actes du Gouvernement rasse à l'ordre du jour* ».

M. Goujon présente une addition ainsi conçue : « *Mais regrettant la composition du Cabinet.* »

On vote d'abord sur l'ordre du jour Périllier.

Le scrutin donne lieu à pointage. Ce pointage est en faveur du Gouvernement. Le Cabinet est sauvé.

Après pointage, l'ordre du jour de M. Périllier est adopté par 262 voix contre 239.

L'addition de M. Goujon

Le Président fait connaître qu'avant de mettre aux voix l'addition de M. Goujon, il doit soumettre deux réflexions à la Chambre.

M. **Lasies.** — Des réflexions à présent !...

La première, dit M. **Deschanel**, est que cette addition semble mettre en cause le Président de la République ; la seconde, qu'elle apporte une contradiction sérieuse avec le vote qui vient d'être émis.

(Manifestations diverses, on crie : Vive la République. **M. Lasies** crie de nouveau. Le tumulte est général).

M. Goujon expose une modification qu'il propose à son addition. Il remplace le texte primitif par le texte suivant :

Sans pouvoir se prononcer sur la composition du Cabinet.

M. Pourquery de Boisserin, déclare qu'il a voté contre ce cabinet, mais il combat néamoins la proposition de M. Goujon.

Elle est repoussée sans scrutin.

Les quatre contributions

M. Caillaux, ministre des finances, dépose sur le bureau de la Chambre le projet des 4 contributions.

Les accidents du travail

Millerand, ministre du commerce, demande à la Chambre de siéger demain pour voter la loi relative aux accidents de travail.

Il en ordonné ainsi, et la séance est levée à 7 h. 20.

Après la séance

Les alentours du Palais Bourbon ont présenté toute l'après-midi une grande animation.

Sur le trottoir du Quai d'Orsay, stationnent de nombreux journalistes.

En présence des manifestations possibles l'ordre a été donné de faire occuper militairement la Place et le Pont de la Concorde et le quai d'Orsay.

Comme il n'y a aucun incident, un escadron de Gardes Républicaines à cheval se tient pied à terre le long du jardin des Tuileries.

Dans la cour des Tuilleries. se tiennent les Gardes Républicaines à pied.

L. Lépine, préfet de police, assisté de MM. Touny et Noriot, dirige le service d'ordre.

Les mesures d'ordre ont pour effet d'attirer les curieux. On commente les nouvelles qui arrivent de temps à autre.

Lorsque vers sept heures M. Lépine, sortant du Palais-Bourbon crie aux journalistes « 21 voix de majorité », deux ou trois cris de « Vive la République » se font entendre.

Peu à peu les députés sortent.

La sortie de M. Drumont a été complètement inoperçue. ainsi que celle de la plupart des députés de l'opposition.

L'ordre n'a été aucunement troublé,

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur sur l'ordre du jour de : Confiance au cabinet.

Ont voté contre : MM. des Rotours, Cochin, l'abbé Lemire, Plichon, Bevirois. Loyer, Rogez, Dansette, Motte, de Montalembert, Tailliandier, Rose, Adam, Dussaussoy.

Se sont abstenus ; MM. Quillain, Baudenoot, Ribot, Graux.

Tous les autres députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour le ministère.

Au Sénat

Paris, 26 juin. — Séance à 2 h., sous la Présidence de M. **Fallières**, président.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. Monis, garde des sceaux donne lecture de la déclaration ministérielle qu'on a pu lire d'autre part.

Elle est accueillie par des applaudissements unanimes, sauf par la Droite qui s'est abstenue.

M. Guyot (Rhône) donne lecture en son nom et au nom d'un grand nombre de ses collègues, de la motion d'ordre suivante :

« Le Sénat, prenant acte de la Déclaration du gouvernement et comptant sur sa vigilance et sa fermeté pour défendre les institutions républicaines, ramener l'ordre public, passe à l'ordre du jour. »

Cette motion est adoptée par 177 voix contre 25.

La loi sur la presse

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M Joseph Fabre rétablissant, pour la presse, la juridictirn de droit commun, ce qui concerne certains délits.

La prise en considération est votée.

La séance est levée à 2 heures 35.

Séance demain,

LE NOUVEAU CABINET devant le Parlement

Voici l'opinion que portaient hier matin les journaux sur le sort réservé au ministère, après son premier contact avec les Chambres.

Du *Radical* :

Conservateurs, nationalistes, amis de M. Méline — triple incarnation du cléricalisme et de la réaction — vont, aujourd'hui, concentrer leurs efforts pour attaquer le cabinet et le renverser. Ce sera vainement.

Le Ministère se présentera devant le Parlement non seulement avec une déclaration nette et ferme, mais encore avec des actes accomplis, fournissant la preuve que M. Waldeck-Rousseau et ses collègues ont conscience du devoir qui leur incombe : l'organisation de la défense républicaine.

Par les mesures forcément incomplètes mais déjà significatives, le gouvernement a marqué sa volonté de rétablir la discipline dans l'armée, la probité morale dans la magistrature, l'obéissance dans la police, l'ordre dans les différentes administrations de l'Etat partout la soumission aux lois.

Des officiers, des magistrats, des fonctionnaires qui eurent une attitude soit blâmable, soit simplement regrettable, sont frappés ou déplacés.

Il ne nous convient pas d'examiner à cette heure chaque cas particulier pour apprécier si les ministres ont montré ou trop de rigueur ou trop de mansuétude. C'est là une question secondaire. Ce que nous voulons retenir, car c'est ce qui est intéressant et prime tout autre chose, c'est la constatation que le pouvoir est occupé par des hommes résolus à gouverner, à gouverner pour la République contre la réaction. Notable changement !

De cela la Chambre se pourra rendre compte aussi bien par le langage du président du conseil que par ce qu'il a fait depuis son installation.

Aussi, la majorité républicaine, dont les inquiétudes n'étaient nullement chimériques, mais fort légitimes, se sentira-t-elle rassurée. Elle comprendra que, désormais, rien n'est plus à redouter des complots ourdis par les monarchistes, des menées séditieuses fomentées par les césariens, des troubles suscités par les antisémites.

Et tous les républicains sincères, intelligents, donneront leur suffrage à un cabinet qui veut remettre tous hommes et toutes choses en place, ruiner les espérances des factieux, relever le prestige du pouvoir civil.

Un gouvernement qui s'est assigné cette tâche, qui travaille avec autorité au retour du calme et de la sécurité indispensables au pays, ne saurait qu'être en bonne posture devant les élus de la France républicaine.

La séance de tantôt établira que la Chambre approuve les premières décisions du ministère et qu'elle en attend d'autres.

Du *Matin* :

Si la Chambre ne fait pas, aujourd'hui, bon accueil au cabinet, c'est qu'elle manque vraiment de sens pratique.

Une besogne s'impose, qu'elle a jugée indispensable, lorsqu'elle a voté un ordre du jour par lequel elle réclamait un gouvernement décidé à défendre la République.

Cette besogne n'a rien de particulièrement agréable. car telle constitue une œuvre de police. Il faudra, en effet rétablir l'ordre affirmer le principe d'autorité, réprimer des sévir contre ceux qui ont manqué à la discipline ou se sont écartés du devoir. Le gouvernement devra s'efforcer de faire craindre plutôt que de se faire aimer.

Et ces ministres qui consentent à devenir des gendarmes sont disposés à dire aux : députés . Vous ne vous occuperez de rien, vous vous en irez en gacances. Forts du mandat que nous avons reçu de vous, nous agions, nous prendrons sur nous tout l'odieux des mesures nécessaires.

Puis quand nous croirons notre tâche terminée, nous vous rappellerons; vous approuverez ou vous désapprouverez, et quel que soit votre vote, nous nous retirerons, car nous nous considérons, comme formant un ministère d'exception et nous n'avons pas parmi nous les éléments nécessaires pour appliquer un programme autre que celui en vue duquel nous nous sommes constitués.

N'est-ce pas là une situation idéale pour la Chambre ? Peut-elle désirer mieux ? Mais, dans ces conditions, si le cabinet Waldeck-Rousseau n'existait pas, il faudrait l'inventer, car jamais députés n'auront eu si belle occasion d'atteindre sûrement un but visé sans engager leur responsabilité.

Oui, je sais bien, il y a la présence, choquante aux yeux des purs, de M. Millerand et du général de Galliffet sur les mêmes bancs. Mais, ça, c'est du sentiment, ce n'est plus de la politique.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

LA REUNION DE ROUBAIX

L'heure tardive à laquelle nous parvient le compte-rendu de la magnifique réunion organisée hier à Roubaix avec le concours de notre rédacteur en chef Siauve et de nos camarades Michel Servais et Liévin Bailleul, ne nous permet pas de le publier aujourd'hui.

Nous le donnerons demain dans tous ses détails.

Qu'il nous suffise de dire que le succès a été considérable et que cette journée marquera dans les annales de la grande cité socialiste.

UN ENFANT MARTYR A TOURCOING

Arrestation du père

Des habitants de la rue de Gand s'étant plaint à la police des mauvais traitements infligés à un enfant de huit ans par son père, une enquête fut ouverte qui amena l'arrestation du père nommé Charles Vanneste, 38 ans, sujet belge, exerçant la profession de lisseur et demeurant rue de Gand, 280.

Ce dernier vit séparé de sa femme avec laquelle il eût 3 enfants, deux sont chez ses parents, un seul le petit Louis âgé de huit ans habite avec lui.

Pour la moindre petite faute, la moindre peccadille, son père ou plutôt son bourreau le rouait de coups de poing, de coups de pied en pleine poitrine, tout en conservant ses sabots aux pieds.

Dernièrement le petit Louis, comme pourraient le faire des gamins de son âge était vu par son père fumant une cigarette, aussitôt il dût rentrer à la maison pour recevoir une rouée de coups.

Non content de cette punition, son bourreau de père lui fit ôter ses bottines, le fit mettre à genoux sur les carreaux et les bras en croix jusqu'à ce que le pauvre petit tomba inanimé.

Une enquête fut ouverte par M. le Commissaire du 3me arrondissement; les voisins ont été unanimes à déclarer que le pauvre petit Louis était un vrai martyr. Ils avaient demeurés auparavant dans la rue St-Pierre; l'enquête faite dans cette rue n'a fait que confirmer les soupçons qui pèsent sur ce père indigne. M. le docteur Dewyn, qui a visité l'enfant, a constaté des exchymoses sur tout le corps.

Nous prions nos correspondants de n'écrire leurs communications que d'un seul côté de la feuille, pour faciliter la composition typographique.

Nous les prions également de ne nous adresser à l'avenir que des enveloppes hors-sac portant un numéro d'ordr